

fait le cas de la proposition 13 qui elle au moins a le mérite d'être légitime.

Je suis un nouveau venu dans l'arène politique et il m'est difficile de m'habituer à ce milieu où l'on ne vise qu'à atteindre en fait des objectifs à court terme et à répondre aux besoins électoraux de l'exercice du pouvoir politique. Il me semble qu'il doit y avoir de graves lacunes dans un système qui, au niveau de la planification de l'usage qu'il fait de ses ressources, ne dépasse pas l'échéance des prochaines élections. Je constate que les propositions de modifications de la constitution et l'inscription de certains droits ne sont absolument pas de nature à corriger ces lacunes. Où voyons nous le droit du contribuable d'avoir la garantie d'un budget équilibré? Où voyons-nous le droit désormais inaliénable du contribuable d'avoir la garantie d'une utilisation rentable et efficace des ressources fiscales de l'État?

J'ai eu l'occasion de lire le livre de Reginald Whittaker intitulé «The Government Party» qui constitue un exposé sur l'organisation et le financement du parti libéral de 1930 à 1958. On peut le résumer au simple fait que l'exercice du pouvoir politique au Canada, tel que poussé à un degré de perfection par le parti libéral, se résume à l'art de dispenser des faveurs politiques et de bâtir et de contrôler une bureaucratie. Au cours de la dernière décennie, nous avons pu assister à une telle expansion de ces instruments du pouvoir politique que les Canadiens moyens arrivent à peine à contenir leur dégoût à l'égard des politiciens et du système en général. La dispensation de faveurs politiques ne sert pas les intérêts des pauvres. Il ne se produit pas de redistribution de la richesse ainsi que le premier ministre aime à le laisser entendre dans son expression «en puisant dans les poches des nantis pour donner aux moins nantis». La dispensation de faveurs politiques ne permet une redistribution de la richesse qu'au niveau de certaines circonscriptions et les bénéficiaires en sont la classe moyenne au détriment des minorités qui, elles, restent ignorées.

Depuis dix ans qu'on la grossit et qu'on l'utilise comme source de pouvoir politique, la Fonction publique en est arrivée à ce point d'enflure qu'elle écrase les agents économiques. La charge de travail qu'elle impose aux députés par son indifférence et son refus d'assumer ses responsabilités—quand ce n'est as son arrogance pure et simple—devient alarmante. Ce phénomène n'est pas particulier au Canada. Il est général, semble-t-il, dans le monde occidental, au point d'avoir fait au Royaume-Uni l'objet d'un volume fort intéressant intitulé «Le fonctionnaire désobéissant» («The Disobedient Civil Servant»). Mais si ce malaise n'est pas particulier au Canada, on ne peut le passer sous silence lorsqu'il est question en Chambre de mauvaise gestion de nos ressources.

Il faut nous demander si le Parlement qui chapeaute l'administration peut continuer de protéger et d'enrichir la liberté, la qualité de la vie humaine. Le député peut-il chercher à mieux faire, à servir utilement une population qui se sent de plus en plus isolée? Dans un rôle de gardien des ressources publiques, le député est-il en mesure d'assumer pleinement les fonctions d'un administrateur élu en quelque sorte par les actionnaires du Canada pour les représenter? Notre performance est lamentable, et nous pouvons rougir de la façon dont nous contrôlons les ressources fiscales de la nation.

Gaspillage et mauvaise gestion

Et ces questions, la télédiffusion des débats les pose maintenant carrément aux députés. Pouvons-nous obéir à l'appel de Soljénitsyne et de Norman Macrae de l'*Economist* de Londres? Oui, je le crois. Je pense qu'il faut chercher vraiment à améliorer le système des comités parlementaires si nous voulons gérer adéquatement les ressources de la nation.

Voici les mesures que je propose. Primo, il faut doter le comité des comptes publics d'un directeur permanent, autorisé à recruter ou à utiliser le personnel de recherche nécessaire à l'étude des divers sujets qui lui sont soumis. Ce comité doit avoir une salle permanente entourée de bureaux. Ses membres, peut-être réduits au nombre de 14 ou moins, devraient avoir rang et traitement de secrétaire parlementaire. Son président, choisi dans l'opposition, recevrait un statut convenant à sa charge. Le comité aurait pour attributions d'effectuer des vérifications comptables et de faire enquête et rapport sur les questions intéressant l'ensemble de l'administration publique. Peut-être les travaux de ce comité devraient-ils être télévisés eux aussi.

• (1650)

En plus de ce comité, je propose en parallèle un comité permanent des dépenses, doté d'un directeur permanent qu'on armerait d'un budget et qui serait autorisé à embaucher du personnel pour la recherche, selon les besoins. Le comité devrait pouvoir disposer en permanence d'une salle de réunion et de bureaux, peut-être à côté des locaux proposés pour le Comité permanent des comptes publics. Il devrait compter 14 membres ou moins, qui auraient le statut de secrétaires parlementaires et seraient rémunérés comme tels. Par ailleurs, le président du comité devrait être député de l'opposition. Il aurait pour rôle d'étudier et d'examiner les critères régissant le processus de dépenses gouvernementales.

Étant donné que nous comptons aujourd'hui 400 sociétés d'état, nous devrions, à mon avis, mettre sur pied un comité permanent des sociétés d'état, avec mesure législative à l'appui. Ce comité aurait pour mandat de revoir les objectifs de ces sociétés et l'utilisation qu'elles font des ressources. Encore une fois, le directeur serait nommé en permanence; il disposerait d'un budget à administrer et serait autorisé à embaucher du personnel, pour la recherche selon les besoins. Les locaux de ce comité seraient eux aussi adjacents à ceux du Comité des comptes publics et du comité des dépenses. Les membres de ce comité auraient le statut de secrétaires parlementaires et seraient rémunérés comme tels.

Ces comités nous permettraient de donner notre avis sur le processus de dépenses avant qu'il ne soit entamé et après, et d'examiner les activités des sociétés d'état dont la capacité de dépenser les ressources publiques donne lieu à un passif éventuel, et nous permettraient donc de garder sous notre contrôle les aspects d'importance primordiale de ce processus.

J'aimerais également signaler aux députés les procès-verbaux du vendredi 23 mars où se trouve le rapport technique du Comité permanent des comptes publics, ce rapport a été déposé dans le cadre du troisième rapport de ce comité concernant la révision de la forme du Budget des dépenses, qu'on veut associer à celle des comptes publics, pour nous permettre de procéder à des vérifications à rebours, dès l'affectation des crédits, jusqu'à leur consignment dans le rapport des comptes publics. Nous demandons au gouvernement, par ailleurs, de mettre sur pied un système d'information qui prendrait la